Microprogramme de premier cycle en comptabilité pour gestionnaires

9667

Directeur(trice): Martin Dubuc
CPPC - Sciences comptables
819 376-5011, poste 3123

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Structure du programme et liste des cours

MP comptabilité pour gestionnaires -Sc. comptables

(Cheminement: 1)

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits

Cours obligatoires (6 crédits)

L'étudiant doit suivre les deux cours suivants (6 crédits)

CTB1064 - Comptabilité de management pour gestionnaires

Définir la comptabilité de management et la situer par rapport à la comptabilité financière. Faire connaître les éléments de base du coût de revient, de la planification et du contrôle. Initier l'étudiant à la prise de décision, ainsi qu'aux structures et processus du contrôle de gestion.

Introduction à la comptabilité de management. Introduction au comportement des coûts et analyse coût-volume-bénéfice. Planification et contrôle des coûts de production. Introduction au prix de revient, à la fabrication par commande, ainsi qu'aux prix de revient en fabrication uniforme et continue. Eléments pertinents à la prise de décision. L'établissement des prix et la combinaison de produits. Budgets pour fins de planification. Budgets pour fins de contrôle. Initiation au contrôle financier, à la décentralisation et aux prix de cession interne.

CTB1091 - Comptabilité de base pour gestionnaires

Familiariser l'étudiant à l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision en gestion. S'initier aux normes canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF) par l'étude des éléments principaux des états financiers. Identifier les principales différences de normalisation entre NCECF et les normes internationales d'information financière (IFRS). Développer l'esprit critique nécessaire au gestionnaire afin d'analyser et interpréter les états financiers de façon appropriée.

Introduction à la comptabilité. Le bilan. Les résultats. La trésorerie et les créances. Les stocks et le coût des ventes. Le passif à court terme et les éventualités. Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. Le passif à long terme. Les capitaux propres. Les placements et les regroupements d'entreprises. L'état des flux de trésorerie. La communication, la certification et l'analyse de l'information financière. Les principales différences entre les NCECF et les IFRS.

Cours optionnels (3 crédits)

L'étudiant doit compléter un cours parmi les suivants (3 crédits)

ADM1010 - Management des organisations

Donner à l'étudiant une vue d'ensemble des diverses dimensions du management dans une approche systémique et lui permettre d'intégrer les différents domaines de façon à en faire l'application pratique dans les organisations.

Évolution de la pensée managériale, l'approche systémique, l'entrepreneur ou le manager et leurs rôles, les particularités de la PME, la stratégie, la structure et la culture organisationnelle, la prise de décision, la résolution de problèmes et la communication.

CTB1018 - Fiscalité I : particuliers

Expliquer les règles issues de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada applicables à la déclaration de revenus d'un particulier.

Introduction au contexte fiscal. Assujettissement. La structure d'une déclaration de revenus. Le calcul du revenu d'emploi, des autres revenus et des déductions. Le calcul du revenu imposable et de l'impôt pour un particulier. Les régimes de revenu différés.

CTB1020 - Fiscalité II : entreprises et investisseurs

Expliquer les règles issues de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada applicables à la déclaration de revenus d'une société.

Le calcul du revenu d'entreprise et de biens. Le fonctionnement de la déduction pour amortissement des immobilisations. Les gains en capital imposables et les pertes en capital déductibles. Le calcul du revenu imposable et de l'impôt pour une société. Le fonctionnement de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ). Obligations et administration relatives à la TPS et à la TVQ.

DRA1001 - Droit des affaires I

Ce cours a comme objectif principal de permettre à l'étudiant de se familiariser avec la terminologie et les problématiques juridiques qui sont reliées au monde des affaires. Le cours vise également à développer chez l'étudiant sa capacité d'intervention dans les problèmes légaux courants de même que sa capacité de communiquer efficacement avec les professionnels du droit. Enfin, le cours vise à sensibiliser l'étudiant aux approches non judiciaires de règlement des conflits.

Les notions introductives sur le système judiciaire au Canada, l'organisation juridique de l'entreprise, la publicité légale des entreprises, les droits de propriété intellectuelle, les obligations en tant que principes de base, les principaux contrats d'affaires, les aspects juridiques du financement des entreprises (hypothèques, garantie bancaire, crédit-bail, affacturage, etc.), la faillite et l'insolvabilité, les méthodes non judiciaires de règlement des litiges.